

loyale et désintéressé est dû, comme le tribut qui devra, seul, éteindre une fois au quinair, comme le succulent repas, seul capable d'apaiser le cri farouche d'intrailles toutes devouées et déséchées par le hurement, hivers et jaloux; en un mot: que penser de cette prose qui s'efforce de joindre la malédiction aux chants d'une facile victoire et qui voudrait rendre tout un pays solidaire des fautes de quelques hommes? Nous ne répondrons point à ces questions que le terre aura soin de résoudre; mais qu'il nous soit du moins permis d'élever un instant une voix faible, mais courageuse; d'appeler en faveur des innocents toute la Justice qui leur est due, sur les dupes toutes la compassion que veut l'humanité et il restera malheureusement encore assez de coupables pour servir la haine et la rage les plus invétérées.

Certes, nul ne peut nier aujourd'hui que l'erreur est encore, jusqu'à ce jour, le crime du plus grand nombre; mais cette idée ne fait point le compte de cet e classe, minime mais toujours ruisante, qui désigne à la proscription tout le peuple du Canada; aussi est-ce un déja de tous côtés que le gouvernement est trop lent dans ses vengeances. Trop lent! Quinze longs jours se sont écoulés et nous n'avons pas encore eu d'enquête, de procès et d'exécution! voilà vraiment de quoi révolter soudain le plus posé, le plus ferme, le plus stricte loyal! C'est le *Herald* qui le dit!

Tout homme libéral et juste ne pourra s'empêcher de déclamer que les événements récents placent le Canada dans une situation plus critique que jamais. Dans un moment où une grande et sainte union de tous les Canadiens devait donner à la demande unanime et constitutionnelle d'une garantie indubitable et sûre de leurs privilèges solennel, accidentellement ou coupablement renversés, une force, une véhémence et peut-être une réusite qu'elle n'avait jamais eue, quelques individus, que le feu sacré d'une bonne cause ne dut point animer car le courage ne le sanctifia point, sont venus détruire, pour long-temps, peut-être, les chants qui restaient d'arriver à une paix et à une prospérité peu coûteuse, et ont pu rassembler un nombre de malheureux assez considérable certainement pour former un brillant sacrifice, mais non point suffisant pour éteindre l'espoir le plus vague de succès.

Mais aussi, tout en vouant aux reproches amers des amis de la paix publique, les hommes qui ont attiré tant de malheurs sur la patrie, l'on ne pourra s'empêcher de déplorer le cruel élan de ceux que nulle pitié n'a su toucher, qui n'ont pas écouté les lamentations du malade, du vieillard, de l'orphelin, de la veuve et qui se sont indignés en dégoûtante punition à la mère, à la fille, pour les crimes supposés du père, du frère ou de l'époux. Ce sont hélas! les forfaits qu'un grand cri d'indignation nous apporte! L'incendie, le pillage ont été accueillis avec acclamations et maintenant qu'un jour d'horrible tranquillité leur a peiné, il se trouve des hommes déjà prêts à reprocher amèrement à l'échafaud son inévitable lenteur!

Nul, plus que nous, ne regrette ce qu'on veut bien appeler la rébellion récente, mais aussi nul plus que nous ne déplore ces excès d'une rigueur dont l'on voudrait user vis-à-vis de tout un peuple pour les erreurs d'un petit nombre d'entre ses membres et pour les crimes de quelques autres. Espérons que le gouvernement, tout en prenant de mesures sages et fermes pour assurer une tranquillité après laquelle chacun soupire, craindra d'agir à la hâte et d'envoyer dans la même sentence le fourbe, la dupe, le faible et le malheureux et retardera sa vengeance pour n'indigner qu'une punition. Mais encore ici nous avons un regret à faire entendre, c'est que les plus grands criminels sont ceux qui ont pris des mesures pour éluder le cours de la loi et pousser sous sa main leurs infortunés instruments.

Et quant à la rébellion, prise en son ensemble, nous ne pouvons que répudier les sentiments qu'on nous attribue à cet égard; nous ne craignons point d'exprimer la plus vive sympathie pour les malheureux que l'égarement a poussés au désespoir; pour les victimes d'une inopportune colère; pour les braves qui n'hésitent pas à sceller de leur sang une persuasion quelle qu'elle puisse être; pour ceux qui expient dans la captivité et dans les angoisses de l'attente le tort de n'avoir point réussi; mais nous n'en aurons point pour les lâches; nous n'en aurons jamais pour ces hommes qui, dans la prospérité, insultent lâchement des ennemis abattus; nous n'approuverons jamais la complaisance d'un gouvernement qui leur permet de compromettre la sûreté publique en poussant à l'exaspération et au désespoir. Chémier attirera long-temps et chez tous les partis un mot d'admiration, les victimes des derniers événements exciteront encore les regrets et la compassion, tandis que ceux qui ont grandement contribué à la révolte par leurs injustes vociférations, le *Herald* et consorts, n'auront que mépris et que malédictions.

Nous publions telle que la donne l'*Ami du Peuple* la déclaration de Mr. Hindelang. Quoique le malheur et la déception aient pu aigrir peut-être un homme d'honneur et lui faire employer des termes quelquefois amers à l'égard des Canadiens, nous ne voyons aucune raison pour douter de l'exactitude de ses avancés. D'ailleurs le docteur Robert Nelson a déjà poussé tant de victimes dans des dangers qu'il ne partageait point, accumulé sur le pays comme sur des particuliers tant de malheurs dont il n'a point souffert, que nous sommes fort de mal augurer d'une cause dont Mr. Nelson se prétend le chef; cela nous porte à croire en tous les cas que le rassemblement dans sa déclaration l'ex-brigadier de la dernière année. Outre que les malheureuses dupes du Dr. Nelson, en menaçant de se faire justice elles-

mêmes, nous indiquent assez clairement qu'il a lâchement trompé les amis de la cause libérale, nous n'adopterions qu'avec hésitation l'idée que les révoltés représentaient l'opinion de la majorité du pays lorsque nous voyons dans quel éloignement sont restés MM. Papineau, Rodier et autres que l'on a reçus et reconnus jusqu'ici comme de sincères défenseurs d'une honnête et bonne réforme.

L'arrivée du *Great Western* nous apprend que des nouvelles avaient été reçues en Angleterre de l'intention qu'avait Lord Durham de résigner. On s'attendait à une conférence extraordinaire pour prendre en considération les affaires du Canada. On parlait aussi du Comte de Spencer, et devant Lord Althorpe, comme devant succéder à Lord Durham.

T. C. Aylwin Ecr. fit application hier pour l'admission à caution de Mr. Teed, l'un des prisonniers politiques de Québec. Les juges Panel et Bedard ont pris la motion en délibéré, et depuis Mr. Teed fut transféré à la citadelle. Mr. Connolly fut admis à caution sur certificat de mauvais santé. Un Mr. Alexandre Dumont a été arrêté hier sur accusation de Haute Trahison.

M. M. Theller, Dodge, P. Grace et Louis Perrault sont arrivés à Boston le 13 du courant.

Dimanche dernier 24 prisonniers politiques, condamnés à la déportation dans le Haut-Canada, furent amenés en cette ville, par le bateau à vapeur *British America*, et furent conduits, sous escorte, à la prison de cette ville, en attendant leur départ qui doit, dit-on, avoir lieu aujourd'hui. Au nombre de ces prisonniers on remarquait J. G. Parker et Chandler. A leur entrée en prison ils furent accueillis par les huées et les exécérations d'une foule de gentils-hommes ou de canailles, selon l'idée que chacun veut bien attacher à de semblables démonstrations envers des malheureux dont le sort est déjà marqué par le doigt de la justice; démonstrations que la civilisation réprouverait même à l'égard des plus grands criminels. Nous devons dire que les soldats ou volontaires qui les accompagnaient paraissaient désapprouver les cris de la populace. La police fit immédiatement un cercle autour d'eux afin d'empêcher des démonstrations plus violentes. Deux voitures étaient chargées de malles et effets appartenant aux condamnés.

—Bryant, autrement dit le Grand-Aigle, celui qui avait fait sortir une proclamation au camp de Napierville a été arrêté et conduit avec 82 autres prisonniers à la prison de Montréal. Avec ces prisonniers les troupes avaient pris un drapeau tricolore et un canon de bois cerclé en fer.

—Le rassemblement qui s'était formé sur la montagne de Boucherville et qui était beaucoup moins considérable qu'on ne l'avait d'abord répandu, s'est dispersé à l'arrivée d'une compagnie de royaux qui saisit, aux environs, trois canons, dix à douze barils de poudre, une trentaine de fusils et un grand nombre de piques, ainsi qu'un grand nombre de gargousses à mitraille.

—Le nombre des prisonniers dans la prison de Montréal se monte déjà à plus de 500. La cour martiale est organisée sous la présidence du Lieutenant-Général Clitherow. Elle sera composée de six officiers supérieurs et de six capitaines. Andrew Stuart et une autre personne seront les fonctions de Juges-avocats.

Dans un tems où l'on parle beaucoup d'exécutions politiques, on une foule exaspérée les appelle à grands cris et menaçant à être tout haut l'imitation qui tarde trop, à son gré, à se repandre avec elle, et la les décrets de mort, nous espérons que l'on ne nous sera point un crime de citer quelques éloquents paroles de Victor Hugo sur la peine capitale:

"Il faut bien le dire aussi, dans les crises sociales, de tous les échafauds, l'échafaud politique est le plus abominable, le plus funeste, le plus vénéneux, le plus nécessaire à exécuter. Cette espèce de guillotine se prend racine dans le pays, et en peu de tems repousse de l'onture sur tous les points du sol. En tems de révolution, prenez garde à la première tête qui tombe. Elle met le peuple en appétit."

Nous avons reproduit ces lignes, non point que ce soit notre dessein de les imposer comme une stricte règle de conduite, encore moins comme une menace, mais simplement comme une exhortation au gouvernement de ne point être prodigue de sang humain.

Monsieur l'Evêque de Québec a introduit au Collège de Nicolet le Traité sur la Tenue des Livres par Mr. J. LAMIN.